



BRIEFING PAPER

Examen Périodique Universel

Avril 2023

LA SITUATION DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS AU

CAP VERT

Contacts

Adélaïde ETONG KAME
International Service for Human Rights
a.etong@ishr.ch

Felisberto MOREIRA
Réseau Cap Verdien des Défenseurs des Droits Humains
recaddhcaboverde@gmail.com



Lors de son dernier Examen Périodique Universel (EPU) en Mai 2018, le Cap Vert a accepté 144 recommandationsⁱ et pris note de 15 des 159 recommandations faites par les Etats membres. 2 des recommandations acceptées portaient sur l'adoption des lois nécessaires pour permettre à la société civile de participer à la mise en œuvre et l'évaluation des mesures prises dans le domaine des droits humains et sur le renforcement de la collaboration avec la société civile pour la promotion et la protection des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes dans le pays.

A. RISQUES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

1. Au Cap Vert, les défenseur·e·s évoluent dans un environnement relativement sécuritaire et ne font pas face à des violations de leurs droits ou d'attaques physique ou menace de manière systématique. Néanmoins, dans certains cas, des défenseur·e·s ont été victimes d'agressions physiques et verbales ainsi que de harcèlement en ligne pour avoir revendiquer les droits de certains groupes.
2. Malgré cet environnement plutôt sécuritaire et le fait que la liberté d'expression soit garantie par la Constitution en son article 45ⁱⁱ, de nombreux journalistes pratiquent l'auto-censure par peur des répercussions que leurs révélations pourraient engendrer. D'après *Associação Sindical dos Jornalistas de Cabo Verde* que nous avons rencontré à Praia, certains journalistes ont perdu leur emploi ou ont été menacés de perdre leur emploi pour avoir dénoncé des pratiques frauduleuses, entraînant une certaine précarité en plus d'une réticence à évoquer certains sujets.
3. Le Mouvement Social de Praia a également évoqué le fait que dans certains cas, participer à une manifestation peut également mener à des répercussions socio-économiques et notamment la perte d'un emploi, particulièrement à l'encontre des organisateurs et leaders d'organisations renommées. Il existe par conséquent une réelle peur de revendiquer leurs droits et de dénoncer la violation de ceux-ci.
4. De plus, la Base Communautaire de Santa Cruz a également évoqué la peur des représailles concernant la non-conformité aux normes du centre de traitement des eaux, raison pour laquelle personne n'ose se plaindre.
5. La persistance des inégalités sociales entre homme et femme empêche les femmes défenseuses de pouvoir mener leurs activités à bien.
6. D'après le Réseau Municipal pour la Prévention contre les Abus Sexuel des Mineurs basé à Sao

Miguel, les défenseur·e·s soutenant les victimes de violences sexuelles font régulièrement face à des situations insécuritaires. Cela est notamment lié au fait de la population peu élevée au Cap Vert facilitant l'identification des personnes dénonçant des violations, victimes comme défenseur·e·s, et les mettant en danger de toutes représailles par les auteurs. De plus, le manque de confiance dans les forces de sécurité n'encourage pas les défenseur·e·s à dénoncer ces violations aux autorités.

7. En janvier 2020, le gouvernement du Cap Vert déclare l'état d'urgence hydrique dans l'archipel du Cap-Vertⁱⁱⁱ. Ce manque d'eau avait notamment été dénoncé par l'association des agriculteurs de Santiago, ce qui a amené au renvoi de son dirigeant.
8. A Mindelo, la coordinatrice du Centre infantile d'urgence de l'Institut Capverdien de l'Enfance et de l'Adolescence a dénoncé une décision patriarcale du Juge, suite à quoi on lui a demandé de quitter la salle d'audience et menacé de la renvoyer.

B. RESTRICTIONS OFFICIELLES DE L'ESPACE RÉSERVÉ AUX DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

9. La liberté de la presse est garantie par la loi et généralement respectée dans la pratique, bien que l'article 105 du code électoral interdise aux organisations médiatiques de diffuser des opinions ou des critiques sur les partis politiques et les candidats après une certaine date au cours d'une période de campagne^{iv}.
10. La constitution protège le droit de se syndiquer et, dans la pratique, les travailleurs peuvent former des syndicats et y adhérer. Toutefois, le gouvernement restreint le droit de grève dans certaines des industries essentielles^v.
11. D'après les différents entretiens qu'ISHR a eu avec les défenseur·e·s à travers le pays, il existe une censure qui vient d'un sentiment sociétal global. Notamment le patriarcat étant omniprésent dans la société, les femmes défenseuses ne se sentent pas

libre de parler et revendiquer nombreux de leurs droits.

12. A Porto Novo, une localité de l'île de Santo Antao, les défenseur·e·s ne sont pas au courant de leurs droits. Ce manque de sensibilisation, limite les actions des défenseur·e·s qui ne peuvent se prévaloir des droits que sont les leurs dans la mise en œuvre de leurs activités.

C. LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS CONFRONTÉS À DES RISQUES PARTICULIERS

13. Au Cap Vert, les femmes défenseuses, travaillant notamment sur les violences basées sur le genre, font face aux idées patriarcales de la société, aux inégalités et la stigmatisation que cela engendre, les empêchant souvent de mettre en œuvre leurs activités en toute liberté. C'est le cas de certains membres de l'Association Capverdienne pour la Lutte Contre la Violence Basée sur le Genre (*Associação Caboverdiana de Luta Contra a Violência Baseada no Género (ACLVCBG)*) basé à Praia.
14. Les journalistes demeurent victimes d'actes à leur égard tentant de les museler et les appelant à la censure. En 2022, le journaliste Herminio Silves et le journal en ligne Santiago Magazine ont été inculpés du crime de désobéissance qualifiée pour avoir prétendument violé le secret de la justice en publiant des articles de presse sur les circonstances de la mort d'un citoyen survenue en 2014 suite à des abus présumés de la police. Dans le cas où il serait reconnu coupable d'avoir violé le secret de la justice, le journaliste pourrait encourir une peine de six mois à quatre ans de prison en vertu du Code pénal capverdien^{vi}.
15. En Février 2023, le journaliste Geremias Furtado, Président de l'Association des journalistes du Cap-Vert (AJOC), a été licencié de l'agence de presse capverdienne Inforpress, prétendument pour avoir porté plainte auprès de l'Autorité de régulation de la communication sociale (ARC) contre l'ancien Directeur d'Inforpress pour ingérence présumée dans les affaires éditoriales et violation de la liberté et de l'indépendance^{vii}.
16. Malgré le fait que le Cap Vert soit considéré comme un pays tolérant envers la communauté LGBTI, il n'existe que trois organisations actives à travers le pays pour la protection des droits des personnes LGBTI. D'après Associação LGBTI Praia, au Cap Vert, malgré le fait qu'il n'existe aucune restriction légale à leur travail, les défenseur·e·s travaillant sur la protection des droits des personnes LGBTI ne s'expose pas publiquement par peur de représailles. Certaines parties du pays sont plus ouvertes à l'acceptation des personnes LGBTI et le travail des

défenseur·e·s protégeant leurs droits. D'autre part, les îles de Fogo, Santo Antao, Brava sont beaucoup moins ouvertes à l'acceptation de la communauté LGBTI. De plus l'accès au financement est priorisé pour les organisations de renommé et non les organisations LGBTI.

17. Les défenseur·e·s des droits humains protégeant les droits des communautés font face à une LGBTI-phobie accrue de par la population, et le Cap Vert ne possède aucune loi les protégeant contre cette LGBTI-phobie^{viii}. En Décembre 2022, sur la base de son Étude diagnostique sur la situation sociale et juridique des personnes LGBTI^{ix}, la Commission nationale des droits de l'homme et de la citoyenneté a rédigé un projet de loi contre la discrimination, qui a été soumis au Parlement et attend d'être examiné et approuvé. Cette loi, ne concerne pas uniquement la communauté LGBTI, mais toute personne victime d'une discrimination quelconque. Actuellement, une loi anti-discrimination est en discussion au Parlement sur la base du rapport CNDHC^x.
18. D'après Associação LGBTI Praia^{xi}, malgré un environnement global plutôt favorable à la mise en œuvre des droits des personnes LGBTI, ces dernières continuent de faire face à des risques, rapportant des cas d'agression, physique, verbale, et en ligne à Sao Vicente, Praia, Sal qui n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes.

D. RÉPONSE DE L'ÉTAT CONCERNANT LA PROTECTION DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

19. Le Cap Vert est en retard dans la soumission de certains rapports auprès des organes de traités des Nations Unies. Ce retard, empêche également la soumission par la société civile de rapport alternatif sur de nombreuses problématiques tel que la protection des droits des personnes handicapées. C'est pour faire face à ce retard que le Cap Vert a mis sur pied en Octobre 2022 la Commission interministérielle chargée de préparer et de soumettre les rapports initiaux et périodiques. Néanmoins, cette Commission peine à être totalement effective.
20. En mars 2018, le pays a rejoint la Coalition pour l'égalité des droits, un groupement intergouvernemental dédié à la protection des droits des LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels), et a participé à sa conférence annuelle plus tard dans l'année. Toutefois, le Cap Vert n'a toujours pas adopté de loi reconnaissant les droits des personnes LGBTI dans le pays^{xii}.
21. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté a effectué une étude diagnostique sur la situation sociale et juridique des

personnes LGBTI qui prévoit notamment d'investir dans des actions de sensibilisation, de tolérance et d'acceptation au sein même de la famille, car, a-t-elle rappelé, les situations de discrimination et d'intimidation se produisent souvent au sein de la famille ou à l'école^{xiii}.

22. D'après des défenseur·e·s de Mindelo, l'Etat ne vulgarise pas les droits des défenseur·e·s et ne sensibilise pas sur les violations et risques auxquels ils-elles peuvent faire face. Il existe un réel besoin de sensibiliser toute la population sur le travail des défenseur·e·s et les défenseur·e·s sur leurs droits.
23. Etant rattaché au Ministère de la Justice, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté ne respecte pas totalement les

principes de Paris notamment lié à l'indépendance de l'institution qui est autonome mais pas indépendante. De plus, pour des raisons budgétaires, le gouvernement a récemment soumis une proposition de loi auprès du Parlement pour suggérer la fusion de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté avec le bureau du Médiateur^{xiv}, mais celui-ci a été rejeté.

24. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté continue de faire face à des défis ne lui permettant pas de pouvoir pleinement mettre en œuvre les Principes de Paris et de ce fait n'est pas accréditée auprès de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI).

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU CAP VERT

- Rendre la Commission Interministérielle pour la préparation des rapports fonctionnelle pour que celle-ci puisse travailler, en collaboration avec la société civile, à la soumission des rapports en retard du Cap Vert auprès des organes de traités ;
- S'assurer que la société civile est consultée et incluse dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et mesures relatives aux droits humains dans le pays ;
- Supporter et reconnaître publiquement les droits des personnes LGBTI, y compris les défenseur·e·s protégeant leur droits, à travers l'adoption d'une loi qui promeut et protège les droits des personnes LGBTI de manière explicite ;
- Aspirant à devenir membre du conseil des droits humains le Cap Vert doit inclure dans sa politique extérieure la promotion et la protection des défenseur·e·s ;
- Mettre un terme à la stigmatisation des femmes défenseuses des droits humains pour leur permettre de revendiquer leurs droits dans un environnement sûr ;
- S'assurer que les journalistes puissent faire leur travail dans un environnement sain et sécuritaire ne les forçant pas à recourir à l'autocensure par peur de représailles ;
- S'assurer que les défenseur·e·s soient sensibilisé·e·s, connaissent leurs droits et que la population est consciente du travail positif mis en œuvre par les défenseur·e·s ;
- Fournir les ressources humaines et financière nécessaires à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté pour lui permettre d'adhérer pleinement aux Principes de Paris et obtenir son accréditation auprès de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION

ISHR et le Réseau Cap-Verdien des Défenseurs des Droits Humains (RECADDH) encouragent les Etats à consulter les soumissions des militants locaux à l'EPU et à faire des recommandations au Cap Vert concernant la protection des DDH. Ce document est le résultat d'entretiens individuels et collectifs menés par ISHR à Praia, Mindelo, Ribera Grande, Fogo et Porto Novo avec une centaine de défenseur·e·s et d'une compilation d'informations publiques dans le domaine de la protection des défenseur·e·s au Cap Vert. Nous vous invitons à consulter les sources fournies pour plus d'informations.

ⁱ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/275/54/PDF/G1827554.pdf?OpenElement>

ⁱⁱ <https://cdn.accf-francophonie.org/2019/03/cap-vert-constitution.pdf>

ⁱⁱⁱ <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=2857>

^{iv} <https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2022>

^v <https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2022>

-
- vi <https://www.rfi.fr/pt/cabo-verde/20220127-jornalista-arguido-por-alegada-viola%C3%A7%C3%A3o-do-segredo-de-justi%C3%A7a-em-cabo-verde>
- vii <https://www.anacao.cv/noticia/2023/03/04/queixa-contr-ex-gestor-unico-da-inforpress-arc-da-raza-a-geremias-furtado/>
- viii <https://expressodasilhas.cv/pais/2022/06/15/presidente-da-associaao-lgbti-da-praia-reconhece-melhorias-na-questao-dos-direitos-humanos/80569>
- ix https://www.cndhc.org.cv/images/download/estudo_diagnostico_sobre_a_situacao_social_e_juridica_das_pessoas_lgbti_em_cabo_verde_net.pdf
- x <https://expressodasilhas.cv/pais/2022/12/22/cndhc-aguarda-discussao-de-lei-contr-discriminacao-no-parlamento/83567>
- xi <https://pt-br.facebook.com/associacaolgbtidapraia/>
- xii <https://freedomhouse.org/country/cabo-verde/freedom-world/2019>
- xiii <https://expressodasilhas.cv/pais/2022/12/22/cndhc-aguarda-discussao-de-lei-contr-discriminacao-no-parlamento/83567>
- xiv <https://observador.pt/2022/06/28/amnistia-internacional-preocupada-com-extincao-de-comissao-de-direitos-humanos-de-cabo-verde/>